

CONSEIL MUNICIPAL
du lundi 8 décembre 2014

Le Conseil Municipal, convoqué en date du 1^{er} décembre 2014, s'est réuni ce jour, lundi 8 décembre 2014 à 19 h 30, en séance ordinaire, en Mairie, sous la présidence du Maire en exercice, Georges SCHULER.

Membres élus : 27
Présents : 22

Membres en fonction : 27
Absents : 5, dont procurations : 5

Membres présents :

Monsieur Georges SCHULER, Maire

Mesdames et Messieurs les Adjointes :

M. Norbert ANZENBERGER	1 ^{ère} Adjoint au Maire	Présent
Mme Michèle MEYER	2 ^{ème} Adjointe au Maire	Présente
M. Patrick ECKART	3 ^{ème} Adjoint au Maire	Présent
Mme Huguette ADRIAN	4 ^{ème} Adjointe au Maire	Présente
M. Julien KELLER	5 ^{ème} Adjoint au Maire	Présent
Mme Christine REICHERT	6 ^{ème} adjointe au Maire	Présente
M. Max MONDON	7 ^{ème} Adjoint au Maire	Présent
Mme Dominique DUTT	8 ^{ème} Adjointe au Maire	Présente

Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux :

1.	Mme Maryvonne JOACHIM	Absente avec procuration à M. BETETA
2.	M. Marcel BETETA	Présent
3.	Mme Stéphanie MARRET	Présente
4.	M. Christian GEISSMANN-TROG	Présent
5.	Mme Françoise WURSTHORN	Présente
6.	M. Nicolas GUILLERME	Présent
7.	Mme Najet BOUKRIA	Présente
8.	M. Eric WILLMANN	Présent
9.	Mme Laurence CROSNIER	Présente
10.	M. Régis HRANITZKY	Présent
11.	Mme Caroline STEINMETZ	Absente excusée avec procuration à M. GUILLERME
12.	M. Eric MOINE	Absent excusé avec procuration à M. WILLMANN
13.	Mme Mireille WINTZ	Présente
14.	M. Cédric KLEINKLAUS	Présent
15.	Mme Isabelle HAESSIG	Présente
16.	M. Thierry PAPERI	Absent avec procuration à M. GEISSMANN
17.	Mme Marie-Paule STIEBER	Présente
18.	M. Maxime FRIEDMANN	Absent avec procuration à Mme STIEBER

ORDRE DU JOUR

- 1. Procès-verbal de la séance du 20 septembre 2014**
- 2. Désignation d'un secrétaire de séance**
- 3. Débat d'orientations budgétaires**
- 4. Décisions budgétaires modificatives**
- 5. Chasse**
- 6. Modification du règlement du cimetière**
- 7. Subventions :**
 - aux associations locales
 - à l'association Dynamique de Reichstett pour l'organisation du passage du Saint-Nicolas dans les écoles
 - à l'Union Nationale des Combattants, Section Nord CUS, pour l'achat d'un nouveau drapeau en remplacement de l'ancien trop vétuste
- 8. Rapports annuels :**
 - sur le prix et la qualité des services publics de l'eau et de l'assainissement,
 - sur le prix et la qualité des services publics d'élimination des déchets.
- 9. Fixation de l'indemnité de conseil au Comptable Public de la Commune**
- 10. Informations**
- 11. Point divers**

POINT 1 : Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 20 Septembre 2014

Transmis aux conseillers sous format numérique, il a fait l'objet de quelques précisions, dont il a été tenu compte dans la version définitive. Il est ADOPTE A L'UNANIMITE.

POINT 2 : Désignation d'un secrétaire de séance.

Monsieur Eric WILLMANN est désigné en qualité de secrétaire de séance, assisté par Monsieur Christian GEBEL, Directeur Général des Services.

POINT 3 : Débat d'orientations budgétaires

Monsieur Julien KELLER, Adjoint au Maire, présente les perspectives financières et budgétaires de la Commune.

Le Maire, en préalable, précise que les entreprises connaissent de grandes difficultés. Le budget 2015, en cours d'élaboration, se veut malgré tout ambitieux, sans appel à l'emprunt, ni augmentation de la pression fiscale.

Monsieur KELLER met en évidence les baisses de subventions de l'Etat accordées aux collectivités locales. La part d'épargne brut est en baisse régulière : actuellement de 14,9 %, elle passera à 9 % en 2017.

Pour REICHSTETT la trésorerie est au plus haut. Ainsi les possibilités d'autofinancement sont très importantes et l'endettement est en baisse constante. La municipalité a la possibilité d'investir 5 millions sur le mandat sans emprunter.

A titre comparatif, le Maire expose les difficultés rencontrées par la Communauté Urbaine de Strasbourg : « sa dette se chiffrait à 148,6 millions en 2008, elle est désormais de 480 millions en 2014. Rien que pour 2014, la Communauté Urbaine de Strasbourg a contracté 128 millions d'emprunts nouveaux (cette dette n'inclut pas celle des transports C.T.S.). Le débat d'orientations budgétaires a été reporté en janvier car il manque actuellement 4 millions d'euros pour équilibrer ce budget. De plus, la future Eurométropole est confrontée aux travaux colossaux de remise en conformité du centre d'incinération, avec toutes les incidences financières que cela implique pour traiter les déchets (transports vers d'autres lieux, etc) ».

Concernant les investissements programmés pour notre Commune, ils ont pour objectif de réduire les coûts de fonctionnement.

Monsieur KELLER traite des différentes évolutions du budget de la Commune ainsi que du C.C.A.S. et des structures relevant du C.C.A.S..

Monsieur GEISSMANN, Président de la Commission des Finances, salue le courage dont il est fait preuve en décidant d'investir malgré la conjoncture : « A nous de montrer l'exemple en annonçant des investissements, même s'il faut emprunter pour relancer l'économie ».

POINT 4 : Décisions budgétaires modificatives

Comme chaque fin d'année d'exercice comptable, il convient de procéder aux ajustements de crédits.

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire :

Considérant que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2014 sont insuffisants ;

Conseil Municipal du 8 décembre 2014

DECIDE de modifier les inscriptions comme suit :

Objet de la DM : **FONDS NATIONAL DE PEREQUATION DES RESSOURCES COMMUNALES**

INTITULES DES COMPTES	DEPENSES		RECETTES	
	COMPTES	MONTANTS (€)	COMPTES	MONTANTS (€)
014 - ATTENUATIONS DE PRODUITS		4 679,00		
Fonds de péréquation des ressources intercommunales et commu	73925 01	4 679,00		
73 - IMPOTS ET TAXES				4 679,00
Taxes foncières et d'habitation			73111 01	4 679,00
TOTAUX EGAUX - FONCTIONNEMENT		4 679,00		4 679,00

Objet de la DM : **SERVEUR INFORMATIQUE**

INTITULES DES COMPTES	DIMINUT° / CREDITS ALLOUES		AUGMENTATION DES CREDITS	
	COMPTES	MONTANTS (€)	COMPTES	MONTANTS (€)
0010 - ECOLES		1 600,00		1 600,00
21 - Immobilisations corporelles				
Bâtiments scolaires	21312 2	1 600,00		
Matériel de bureau et matériel informatique			2183 2	1 600,00
0020 - EQUIPEMENT SOCIAUX ET CULTUREL		38 400,00		9 400,00
21 - Immobilisations corporelles				
Installat° générales, agencemts & aménagmts divers	2181 01	9 400,00		
Matériel de bureau et matériel informatique			2183 3	7 400,00
Matériel de bureau et matériel informatique			2183 6	2 000,00
23 - Immobilisations en cours				
Immo. corporelles en cours - Constructions	2313 01	29 000,00		
0060 - HOTEL DE VILLE				29 000,00
21 - Immobilisations corporelles				
Matériel de bureau et matériel informatique			2183 01	29 000,00
DEPENSES - INVESTISSEMENT		40 000,00		40 000,00

Objet de la DM : **EMPRUNTS**

INTITULES DES COMPTES	DEPENSES		RECETTES	
	COMPTES	MONTANTS (€)	COMPTES	MONTANTS (€)
10 - DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES				12 000,00
0001 - Opérations financières				
T.L.E.			10223 01	12 000,00
16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES		12 000,00		
0001 - Opérations financières				
Autres emprunts - Autres prêteurs	16818 01	12 000,00		
TOTAUX EGAUX - INVESTISSEMENT		12 000,00		12 000,00

APPROUVE les décisions modificatives indiquées ci-dessus.

ADOpte A L'UNANIMITE

POINT 5 : Location de la chasse pour la période 2015 – 2024 et désignation des membres de la Commission de location

- **Détermination de la surface chassable et de clauses particulières**
La surface chassable représente 346,38 hectares.

- **Les clauses particulières au Cahier de Charge type sont les suivantes :**
 - Exigences de Wagram Terminal
 - l'attributaire devra se conformer à toutes les prescriptions règlementaires imposées par la présence du dépôt pétrolier et notamment à toutes les prescriptions qui seront prévues par le Plan de Prévention des Risques Technologiques, ou tout document s'y substituant, ou qui sera arrêté par la préfecture du Bas-Rhin ainsi qu'à toute mesure de sécurité arrêtée par Wagram Terminal ;
 - tirs exclusivement dos aux installations autour du site de Wagram Terminal ;
 - chasse interdite en direction du dépôt lorsque des wagons entrent ou sortent du dépôt ou lorsqu'ils stationnent sur les voies ferrées ;
 - soustraction éventuelle de surfaces allouées à la chasse en fonction de l'évolution de l'activité, de la destination des parcelles, de leur changement de propriétaire, et ce sans versement d'aucune indemnité ;
 - l'entretien de la clôture existante reste à la charge du propriétaire du terrain, qui facilitera l'accès du territoire de chasse au locataire.

 - Secteur de Butagaz :
 - interdiction de tirs vers les installations et gazoducs.

 - Exigences de la Commune :
 - en raison de la forte urbanisation proche, la mise en place d'installations d'affuts doit être soumise pour autorisation à la Commune (plan et localisation précise).
 - demander l'autorisation à poursuivre les animaux blessés dans l'enceinte des entreprises classées.

- **Désignation des membres de la Commission de location**
Madame Caroline STEINMETZ et Monsieur Nicolas GUILLERME sont désignés pour siéger à la Commission de location.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

ADOPTE les points ci-dessus.

ADOPTE A L'UNANIMITE

POINT 6 : Modification du règlement du cimetière

Afin d'éviter que les marbriers n'abandonnent leurs pierres au cimetière lors des ouvertures de tombes, il convient de modifier le règlement en consolidant le texte interdisant aux marbriers de stocker des pierres tombales au cimetière et l'obligation de les emmener en attendant la repose.

Vu le règlement de cimetière adopté par le Conseil Municipal en date du 30 mars 2010 et modifié le 13 février 2012 ;

Considérant que certaines entreprises de pompes funèbres et marbriers entreposent les pierres tombales au cimetière sans jamais les évacuer ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

MODIFIE le règlement de cimetière en ajoutant la phrase suivante :

« les entreprises de pompes funèbres et marbriers ne sont pas autorisés à stocker les pierres tombales et autres matériaux dans l'enceinte du cimetière. Ils les évacueront sur leur site propre ou ateliers »

ADOpte A L'UNANIMITE

POINT 7 : Subventions

• **Subventions aux associations locales**

Monsieur KELLER présente ce point. Il est proposé de conserver les règles d'attribution des subventions en vigueur les années passées. Toutefois, Monsieur KELLER rappelle qu'une réflexion est en cours afin de revoir le système d'allocation de ces aides aux associations.

Vu le tableau des subventions annuelles de fonctionnement, ainsi que les différents critères d'attribution,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

ACCORDE les subventions de fonctionnement aux associations désignées sur le tableau joint en annexe.

**ADOpte PAR 26 VOIX POUR, DONT 4 PAR PROCURATION
UNE ABSTENTION : MME MARYVONNE JOACHIM, PAR PROCURATION.**



CONCOURS AUX ASSOCIATIONS LOCALES SUBVENTIONS Année 2014

ASSOCIATIONS	1			2			3			4		Total 1+2+3+4	5 Prime
	Base	enfants	autres	produit	particip.membres aux fêtes communales			particip. assoc. const.					
	€ 122	Reichstett 9,00 €	enf. 5,00 €	enfants	Vœux	Johmärik	Fêt.Nat. heures	Produit fêtes 3 €	69 € nbre	69 € total			
CLUB SPORTIF													
Gymnastique volontaire	€ 122			0,00 €				0 €	1	69	191,00 €		
Baby Gym	€ 122	10		90,00 €				0 €		0	212,00 €		
Handball	€ 122	68	39	807,00 €	21	42	189 €	6	414	1 532,00 €	1000		
Volley	€ 122			0,00 €	8	8	48 €	2	138 €	308,00 €			
Step	€ 122	5	8	85,00 €			0 €	1	69	276,00 €			
Selren Kal Karaté	€ 122			0,00 €			0 €		0	122,00 €			
Randonnées pédest.	€ 122			0,00 €			0 €		0	122,00 €			
Natation	€ 122	5	30	195,00 €			0 €		0	317,00 €			
Plein air	€ 122	11	23	214,00 €			0 €		0	336,00 €			
Yoga	€ 122			0,00 €			0 €		0	122,00 €			
Badminton	€ 122	2	0	18,00 €			0 €	1	69	209,00 €			
Modern Jazz	€ 122	25	8	265,00 €			0 €	2	138	525,00 €			
Aikido	€ 122			0,00 €			0 €		0	122,00 €			

ASR	ASR Football	€ 122	85	48	1 005,00 €	12	64	228 €	6	414	1 769,00 €	1000
	ASR Judo	€ 122	68	12	672,00 €			0 €	1	69	863,00 €	1000

ASSOCIATIONS DIVERSES												
	Assoc St-Michel	€ 122			0,00 €			0 €	1	69	191,00 €	
	Modélisme	€ 122	1		9,00 €			0 €	1	69	200,00 €	
	Studio Ventura	€ 122			0,00 €			0 €	2	138	260,00 €	
	ACR2000	€ 122	3		27,00 €			0 €	3	207	356,00 €	
	Van Gogh	€ 122			0,00 €			0 €	2	138	260,00 €	
	Groupe Folklorique	€ 122			0,00 €			0 €	1	69	191,00 €	
	Scrabble	€ 122			0,00 €			0 €	2	138	260,00 €	
	Bernard et ses music	€ 122			0,00 €			0 €		0	122,00 €	
	Bäsetheater	€ 122			0,00 €			0 €	2	138	260,00 €	
	Cactus	€ 122			0,00 €			0 €		0	122,00 €	
	Ass.Paren.JES	€ 122			0,00 €	2	54	168 €	7	483	773,00 €	
	Scholle Traper	€ 122		28	140,00 €		45	135 €	3	207	604,00 €	
	Tennis	€ 122	47	28	563,00 €			0 €	4	276	961,00 €	
	Les Gaulois de l'Est	€ 122			0,00 €	13		39 €		0	161,00 €	
	La grande armée	€ 122		2	10,00 €			0 €	1	69	201,00 €	
	Dynamique	€ 122	55		495,00 €	6	7	39 €	2	138	794,00 €	
	Musique "Union"	€ 122		1	5,00 €			0 €	5	345	472,00 €	
	Ens."Rétro Stars"	€ 122			0,00 €			0 €	2	138	260,00 €	
	Pédale Rhénane	€ 122			0,00 €			0 €		0	122,00 €	
	Amis du fort rapp	€ 122			0,00 €			0 €		0	122,00 €	
	Amicale Pompiers	€ 122			0,00 €			0 €	3	207	329,00 €	
	Chorale Ste Cécile	€ 122			0,00 €			0 €	2	138	260,00 €	
	Apiculteurs et Amis d	€ 122	2		18,00 €			0 €		0	140,00 €	
	Danses autour du mo	€ 122			0,00 €			0 €		0	122,00 €	
	Don de sang bénévoles	€ 0			0,00 €			0 €		0	- €	
	Pétanque	€ 122			0,00 €			0 €	4	276	398,00 €	
	Patrimoine et Histoire	€ 122			0,00 €			0 €	5	345	467,00 €	
	Club Féminin	€ 122			0,00 €			0 €	1	69	191,00 €	
	Amic.des Pêcheurs	€ 122			0,00 €			0 €	5	345	467,00 €	
	Arboriculteurs	€ 122			0,00 €		31	93 €	1	69	284,00 €	
	Parc Maisons Alsacie	€ 122	2	17	103,00 €		12	36 €	5	345	606,00 €	
	Club Informatique	€ 122			0,00 €		15	45 €		0	167,00 €	
	Chorale Protestante	€ 122		2	10,00 €			0 €	4	276	408,00 €	
	Anciens coloniaux	€ 122			0,00 €			0 €	2	138	260,00 €	
	RRRC	€ 122			0,00 €			0 €		0	122,00 €	
	Ass Foncière	€ 122			0,00 €			0 €		0	122,00 €	
	TOTAL		389	246	4 731 €	0	278	1 020 €	90	6 210 €	18 061,00 €	3000

Adopté par le Conseil municipal réuni le 8 décembre 2014
Arrêté à la somme de vingt et un mille soixante et un euros

TOTAL = 21 061,00 €

Conseil Municipal du 8 décembre 2014

- **Subvention à l'Association Dynamique de Reichstett pour l'organisation du passage du Saint-Nicolas dans les écoles et structures d'accueil**

Vu la demande de participation financière présentée par l'Association Dynamique de Reichstett pour l'organisation du passage de Saint-Nicolas dans les écoles ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

ACCORDE une subvention à cette association, plafonnée à 700 €, qui lui sera versée sur présentation du décompte des dépenses engagées.

ADOPTE PAR 26 VOIX POUR

MME MARIE-PAULE STIEBER, EN SA QUALITE DE PRESIDENTE DE L'ASSOCIATION, NE PARTICIPE PAS AU VOTE.

- **Subvention de l'Union Nationale des Combattants, Section Nord CUS, pour l'achat d'un nouveau drapeau**

Vu la lettre du 27 octobre 2014 de l'Union Nationale des Combattants « UNC CUS Nord », sollicitant une participation financière de la Commune pour le remplacement de leur drapeau trop vétuste ;

Considérant que chacune des communes concernées (Bischheim, Hoenheim, Schiltigheim, Souffelweyersheim et Reichstett) participe à ce financement ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

ACCORDE une subvention de $1\,390,80\ \text{€} / 5 = 278,16\ \text{€}$ à l'UNC « CUS Nord ».

ADOPTE A L'UNANIMITE

POINT 8 : Communication des rapports annuels 2013

Vu les décrets 95-635 du 6 mai 1995 et 2000-404 du 11 mai 2000 ;

Vu les rapports annuels,

- *sur le prix et la qualité des services publics de l'eau et de l'assainissement,*
- *sur le prix et la qualité des services publics d'élimination des déchets,*

Le Conseil Municipal,

PREND connaissance de ces rapports.

POINT 9 : Fixation de l'indemnité de conseil au Comptable Public de la Commune

Vu l'article 97 de la loi n°82.213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu le décret n°82.979 du 19 novembre 1982, précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectives locales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat ;

Vu l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 relatif aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables non centralisateurs des services déconcentrés du Trésor chargés des fonctions de receveur des communes et établissements publics locaux ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide,

DE DEMANDER le concours du Receveur municipal pour assurer des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable définies à l'article 1 de l'arrêté du 16 décembre 1983,

D'ACCORDER l'indemnité de conseil au taux de 100% par an,

QUE CETTE INDEMNITE sera calculée sur les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 précité et sera attribuée à M. Jean-Luc BILLMANN, Receveur municipal.

ADOpte A L'UNANIMITE

POINT 10 : Informations

- Résultat de la consultation des entreprises pour la rénovation de la Salle des fêtes

Monsieur Patrick ECKART présente le résultat de la consultation d'entreprises par procédure adaptée.

Rappel : l'estimation des travaux, en phase d'avant-projet, s'élevait à 1 253 549 € HT sans options et à 1 301 750 € HT avec options.

Le résultat de l'appel d'offres, après négociations, se solde par un montant total des travaux de 1 180 136,80 € HT, avec les options retenues.

Ce résultat fort honorable permet donc de prendre en compte des options, tout en restant dans l'enveloppe financière déterminée en phase d'avant-projet.

Monsieur Christian GEISSMANN souligne qu' « il ne faut pas prendre n'importe quelle entreprise. Il faut que les entreprises retenues soit viables, sinon en fin de compte, du fait de travaux peu satisfaisants, cela reviendrait plus cher à la Commune. Mais connaissant le professionnalisme de Monsieur ECKART, il est rassuré sur le bon choix des entreprises. »

Conseil Municipal du 8 décembre 2014

Monsieur ECKART précise sur ce point qu' « ont été retenues les entreprises mieux disantes et pas les moins-disantes. Il est tenu compte des qualifications des entreprises, des références et des capacités à respecter les délais, entre autres ».

- Contrat de maîtrise d'œuvre pour la réalisation d'une salle de judo

Dans le cadre des travaux de la Salle des fêtes et de son utilisation future, il est envisagé de délocaliser le dojo.

Des études vont être lancées pour la réalisation d'un dojo du côté de la halle des sports. Le cabinet d'architectes WEBER KEILING se verra confier cette mission.

- Résultat de la consultation des sociétés d'assurances

Les marchés d'assurances de la Commune ont été divisés en 5 lots (responsabilité civile/multirisques, protection juridique, véhicules, protection fonctionnelle des agents et élus, dommages aux biens) afin de procéder à une consultation auprès des différentes compagnies. Cette consultation, pour laquelle le Conseil Municipal avait mandaté la société « RISK PARTENAIRES », se conclut par un résultat très intéressant, se soldant par une réduction de 50 % des cotisations avec des garanties souvent améliorées.

POINT 11 : Divers

- Madame Huguette ADRIAN donne des informations sur les animations dans la Commune.
- Madame Marie-Paule STIEBER s'interroge sur la présence d'un vendeur de bonbons à la sortie des écoles.

Le Maire indique qu'il avait autorisé cette occupation du domaine public à titre provisoire (pour un mois), mais qu'il ne la renouvellera pas.

Séance levée à 21 h 30